

TABLEAU indiquant les sources d'où provient la différence d'augmentation, ou de diminution entre 1o. 1864 et 1863, 2o. entre 1865 et 1864, 3o. entre 1866 et 1865, 4o. entre 1867 et 1866, 5o. entre 1868 et 1867, 6o. entre 1869 et 1868, 7o. entre 1870 et 1869.

					Total de l'augmentation.
Augmentation de 1864 sur 1863.....	\$ cts. 1624 09	\$ cts. 9627 11	\$ cts. 13399 16	\$ cts. 3803 36	\$ cts. 28463 72
Augmentation de 1865 sur 1864.....	288 75	2642 62	3768 67	.....	4184 39
Diminution de 1865 sur 1864.....	.....	.....	.....	2511 55	.....
Augmentation de 1866 sur 1865.....	1210 26	6574 70	31733 36	9943 75	49618 40
Augmentation 1867 sur 1866.....	252 29	45365 84	37376 84	1434 14	81426 87
Augmentation de 1868 sur 1867.....	.....	.....	58800 32	23568 71	64325 46
Diminution de 1868 sur 1867.....	119 00	17924 56	.....	.....	.....
Augmentation de 1869 sur 1868.....	9834 00	23037 97	19705 01	49459 86	102037 43
Augmentation de 1870 sur 1869.....	.....	32561 18	56619 42	.....	81921 43
Diminution de 1870 sur 1869.....	244 38	.....	.....	7004 79	.....

Parmi les documents annexés au présent rapport figurent, comme à l'ordinaire, les rapports particuliers transmis au département par MM. les directeurs des écoles normales pour l'année scolaire qui vient de s'écouler. Les informations contenues dans chacun de ces rapports sont claires, explicites, complètes, et il serait oiseux d'y vouloir ajouter aucun commentaire pour démontrer l'efficacité des cours compris dans le programme d'études de ces institutions.

De leur côté, les inspecteurs d'écoles qui, par leurs constantes relations avec le personnel enseignant, sont mieux que personne à portée de juger du mérite relatif des maîtres et des maîtresses, s'accordent à se prononcer en faveur de ceux qui ont été formés aux écoles normales, et n'hésitent pas à regretter que trop souvent les corporations scolaires, dans des vues de parcimonie, disons de mesquinerie, leur préfèrent des concurrents qui presque toujours leur sont inférieurs, tant sous le rapport des connaissances acquises que sous celui du savoir-faire pédagogique. La question d'un enseignement à la fois théorique et pratique de l'agriculture dans les écoles normales est en voie d'être résolue à la satisfaction de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité agricole du pays. Le conseil de l'instruction publique a passé à ce sujet un règlement en date du 14 juin dernier dont copie se trouve annexée à ce rapport. (Appendice 4).

En attendant que des moyens plus efficaces soient mis à sa disposition, M. l'abbé Godin, professeur d'agriculture à l'école normale Jacques-Cartier complètera son enseignement théorique, en visitant avec ses élèves les meilleures fermes des environs de Montréal.

On trouvera au même appendice copie d'un règlement

passé par le conseil relativement à l'ouverture d'un concours pour la composition et la compilation d'une série de livres de lecture graduée, spécialement adaptés aux besoins de nos écoles, ainsi que la liste des livres approuvés jusqu'à ce jour pour l'usage de nos établissements scolaires.

Le projet d'établir des écoles des sciences appliquées aux arts, en rapport avec des institutions catholiques romaines de Montréal et de Québec, vient d'être mis à exécution dans cette dernière cité par l'ouverture d'un cours spécial des sciences appliquées aux arts et à l'industrie, sous la direction et la surveillance de l'Université Laval. Ce cours inauguré sous de tels auspices présente toutes les garanties désirables d'efficacité et de succès. On sait déjà qu'une excellente école des sciences appliquées aux arts a été depuis peu créée en rapport avec l'Université McGill à Montréal.

A la suite de la liste ci-dessus mentionnée des livres approuvés par le conseil de l'instruction publique, (appendice 4,) figure le rapport du ministre de l'instruction publique, relatif à cet enseignement, ainsi qu'un aperçu des branches scientifiques qu'il devra comprendre.

Les deux tableaux suivants résument le mouvement des écoles normales pendant l'année 1870 et depuis leur établissement. Le premier indique le nombre des élèves qui ont fréquenté ces institutions. Le second donne un état des diplômes qu'elles ont accordés.

Le chiffre total (1532) des diplômes octroyés, se répartit comme suit :

Académies .....	93
Ecoles modèles.....	579
Ecole élémentaires.....	860